



Nombre de membres

Afférents au Conseil Municipal : 29

En exercice : 29

Qui ont pris part à la délibération : 29

Date de la convocation : 19/01/2024

Date d'affichage : 19/01/2024

**DELIBERATION N° 003/2024  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SALEILLES**

**SEANCE DU 25 JANVIER 2024**

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-cinq janvier, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans la salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Cosme Dilmé, Premier-Adjoint au Maire de la Commune.

**Présents** : Cosme DILME – Carole CARTON – Jean PEZIN – Sonia MAC VEIGH – Modeste BOSQUE – Robert TARDA – Céline FREIXINOS – Jacqueline KEILING – Michèle GRANIER – Stéphane LE COQ – Armand CHAUVET – Patricia PICHARD – Claire SALFATI-TEDGUI – Mireille CORONES YAGOUBI – Pascal GIRAUDET – Olivier RABAT – Christian DISLAIR – Richard VENDRELL – Yannick CALLAREC – Jordi DELCLOS – Joseph CASCALES – Sylvain VIOT – Eric BOUILLIN

**Pouvoirs** :

- François RALLO donne pouvoir à Cosme DILME
- Marie-Anne HAUSPIEZ donne pouvoir à Jacqueline KEILING
- Christine BACHES donne pouvoir à Céline FREIXINOS
- Bénédicte SARASSAT donne pouvoir à Sonia MAC VEIGH
- Caroline PICCOLO donne pouvoir à Carole CARTON
- Eliane CHAMBAULT donne pouvoir à Joseph CASCALES

**Secrétaire de séance** : Modeste BOSQUE

**OBJET** : Demande de subvention d'investissement 2024 à la Caisse d'Allocations Familiales des Pyrénées-Orientales (CAF) pour l'aménagement d'un atelier créatif à la crèche « El Niu ».

Mme Carole Carton, Adjointe au Maire chargée notamment de la petite enfance, informe l'assemblée du projet de création d'un atelier créatif ayant pour objectifs de :

- créer un lieu adapté aux besoins d'expression artistique de l'enfant ;
- faciliter la répartition des groupes durant les temps de jeux ;
- respecter l'ergonomie de l'adulte ;
- offrir un aménagement sécurisé rangé et adapté pour l'utilisation prévue.

En effet, la vétusté actuelle du mobilier de la pièce principale de la crèche a amené l'équipe à réfléchir à un nouveau projet d'aménagement avec du mobilier adapté pour cette utilisation.

Le projet consiste donc en l'achat notamment d'une armoire à grande capacité de rangement et fermée alliant sécurité et praticité, de tables et de chaises.

En outre, Mme Carole Carton indique que, dans cette pièce servant à l'expression artistique, les personnels de la crèche manquent de rangement pour les travaux des enfants ce qui les a amené à prévoir également l'acquisition d'un séchoir à dessins.

Actuellement aménagée avec une table de dimension inadéquate au lieu, les personnels souhaiteraient pouvoir y installer deux tables carrées permettant une circulation plus fluide pour les enfants et un aménagement modulable selon l'activité. Le mobilier actuel datant de l'ouverture de la structure en 1998, cet investissement permettra de renouveler également les chaises de la salle principale.

Par suite, eu égard au montant de l'acquisition projetée, à savoir, 3 361 € HT, Mme Carole Carton propose de solliciter une aide financière 2024 de la CAF des P.O à hauteur de 70 % du montant de l'acquisition, soit 2 361 €, le solde étant autofinancé par la ville.

Mme Carole Carton ajoute que l'acquisition pourrait avoir lieu à la rentrée de septembre 2024.

Considérant que 33 enfants de 0 à 3 ans fréquentent la crèche « El Niu » ;

Considérant que l'opération d'investissement envisagée est destinée à :

- créer un lieu adapté aux besoins d'expression artistique de l'enfant ;
- faciliter la répartition des groupes durant les temps de jeux ;
- respecter l'ergonomie de l'adulte ;
- offrir un aménagement sécurisé rangé et adapté pour l'utilisation prévue.

Mme Carole Carton propose au conseil municipal, d'une part, d'adopter l'opération d'aménagement d'un atelier créatif à la crèche, d'autre part, de solliciter l'aide d'investissement 2024 de la CAF des P.O à hauteur de 2 361 € (soit 70 % du coût HT des matériels), enfin, d'autoriser M. le Maire à signer toute pièce utile dans ce dossier.

Le conseil municipal, ouï l'exposé de Mme Carole Carton et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **Adopte** l'opération d'aménagement d'un atelier créatif à la crèche ;
- **Sollicite** une aide financière de la CAF des Pyrénées-Orientales à hauteur de de 2 361 € (soit 70 % du coût HT du matériel) ;
- **Arrête** le plan de financement suivant comprenant l'aide à l'investissement 2024 de la CAF à hauteur de 70 % du montant HT de l'acquisition soit 2 361 €, le solde étant financé par la commune, soit 1 000 € (30 %) ;
- **Précise** que les crédits seront prévus au budget 2024 de la commune ;
- **Autorise** M. le Maire à signer tout document utile pour mener à bien cette affaire.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

François RALLO



Publication le : 31 JAN. 2024

Accusé de réception en préfecture  
066-216601898-20240125-del-003-2024-DE  
Date de télétransmission : 30/01/2024  
Date de réception préfecture : 30/01/2024